

Questions orales

Le ministre peut-il également nous dire si ce comité va annoncer dans quelle situation vont se trouver les personnes qui ont isolé leur maison avec la mousse d'urée-formaldéhyde, qui risquent peut-être des ennuis de santé, qui désirent se débarrasser de cet isolant mais qui sont coincées juridiquement parce qu'elles sont tenues d'informer les acheteurs éventuels qu'ils ont ce produit dans leur maison? Est-ce que le gouvernement du Canada a une responsabilité quelconque? Se reconnaît-il une responsabilité morale envers ceux qui ont ce produit dans leur maison et qui veulent s'en débarrasser? Le gouvernement a-t-il une responsabilité quelconque envers ces milliers de Canadiens?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est évident que l'honorable député pose plusieurs questions. Je tenterai d'y répondre brièvement. Premièrement, le comité interministériel se réunira au début de la semaine prochaine pour étudier une série d'hypothèses qui seront «finalisées» à l'occasion de la prochaine réunion du conseil des ministres. Deuxièmement, au sujet de la responsabilité du gouvernement, j'ai déjà dit et je le répète à la Chambre que le gouvernement n'accepte aucune responsabilité juridique dans cette question qui par ailleurs préoccupe particulièrement le gouvernement. Nous sommes nous-mêmes tout aussi désireux de trouver des solutions concrètes que ceux et celles qui sont aux prises avec ce problème, et je demanderais à l'honorable député d'attendre à la semaine prochaine, alors que le gouvernement annoncera, à la suite de la réunion du cabinet, une série de mesures appropriées.

[Traduction]

LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui apprendra peut-être avec intérêt qu'au moment où je parle, un groupe est en voie de formation dans la ville de Saint-Léonard, qui se trouve dans sa circonscription, à l'instar de nombreux autres qui sont préoccupés par la mousse d'urée-formaldéhyde utilisée comme isolant.

Quand le gouvernement publiera le rapport que le ministre de la Consommation et des Corporations a promis pour la semaine prochaine, est-ce que madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social va saisir immédiatement de la question de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde le comité permanent de la santé et du bien-être et des questions sociales ou un sous-comité spécial, pour qu'il étudie, en convoquant des témoins, le dossier complet: indemnisation, effets sur la santé et même la procédure qui a conduit à l'interdiction? Madame le ministre va-t-elle reconnaître que la Chambre et les Canadiens ont besoin de savoir que le gouvernement a été bien conseillé et a pris les décisions qui s'imposaient?

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Ma réponse est non, madame le Président,

pour la bonne raison que pour l'instant un renvoi à un comité de la Chambre n'aidera pas beaucoup les Canadiens. Nous sommes en train, comme l'a dit mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations, d'étudier les formes d'aide que nous pouvons éventuellement offrir aux gens mal pris qui me l'ont demandé. Bien sûr, pour répondre à son préambule, que j'ai reçu les gens de ma circonscription lundi matin et lundi soir à Montréal et, comme c'est le cas dans presque toute la ville de Saint-Léonard, leurs maisons de brique sont isolées, malheureusement, avec de la mousse d'urée, alors que c'était particulièrement interdit quand nous avons certifié cette mousse.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE QUELLE SERA LA COMPENSATION AUX PÊCHEURS DU QUÉBEC QUI NE POURRONT PAS SE LIVRER À LA PÊCHE COMMERCIALE

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Madame le Président, ma question au ministre des Pêches et des Océans, est reliée à la décision du gouvernement du Québec de ne pas rouvrir la pêche au saumon commerciale lundi prochain le 8. Dans la déclaration ministérielle du titulaire des loisirs relatifs à la chasse et à la pêche au Québec, il accusait le ministre canadien des Pêches de ne pas avoir tenu compte des stocks de géniteurs en régression, et également de n'avoir pas tenu de consultations avec le gouvernement du Québec avant de rendre sa décision. Est-il exact que la décision prise par le gouvernement canadien va nuire aux stocks de géniteurs, y a-t-il eu des consultations avec le gouvernement du Québec avant de prendre cette décision, et finalement quelle sera la décision du gouvernement canadien en relation avec la compensation aux pêcheurs du Québec qui ne pourront pas se livrer à la pêche commerciale au cours de l'été?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, une décision a été prise. Après neuf ans d'interruption la pêche commerciale au saumon pourrait reprendre évidemment en tenant compte de l'état des stocks. Il s'agit d'une pêche qui sera nécessairement assez modeste, mais j'estimais que les pêcheurs commerciaux avaient quand même contribué à la conservation des stocks en s'abstenant totalement de pêcher dans certaines provinces, dont certaines rivières du Québec, pendant une période de neuf ans. D'ailleurs c'est le gouvernement fédéral qui a fait les frais de cette interdiction en payant pendant neuf ans la compensation. Il y a eu des consultations au niveau des fonctionnaires avec les autorités du Québec. Il devait y avoir une rencontre avec le ministre responsable M. Lessard. Il s'est décommandé, je ne l'en blâme pas, je pense qu'il était malade. J'étais prêt à le revoir. Malheureusement le gouvernement du Québec a déclenché des élections et la consultation n'a pas été possible. La saison devait s'ouvrir, il fallait décider et nous l'avons fait. Quant à la possibilité d'une compensation, je dois dire que, si le gouvernement du Québec décide de prolonger l'interdiction, il doit assumer les frais de sa décision.